

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Assemblée Générale d'Hiver 2017

L'Assemblée Générale d'Hiver du district aura lieu le 2 décembre 2017 au TSF – Voiron

Vous retrouvez sur notre site internet les premiers documents nécessaires à l'Assemblée.
(<https://isere.fff.fr/simple/assemblee-generale-dhiver-2017/>)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
Nouvelle messagerie Commission :	
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT GENERAL U17

Du 25 Novembre 2017

Amende 68 €

MOIRANS U17D3

FORFAIT GENERAL FEMININES

Du 23 Novembre 2017

Amende 90 €

ANTHON FA8D2

FORFAIT JOURNEE

Du 25-26 Novembre 2017

Amende 32 €

SURE FA11D2

MANIVAL U19D2

IZEAUX D4

ST HILAIRE COTE U15A8

ECBF U17D3

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Du 18 Novembre 2017

Amende 32 €

CESSIEU CHU13

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 20-26 Novembre 2017

Amende 11 €

FASSON CPSA8EN

VIE ET PARTAGE FUTD1

METROPOLITAINS CPSA8EN

ENERGIE SPORT CPSA8EN

ST SIMEON BRESSIEUX U15FA8

PAYS VOIRONNAIS FUT FUTD2

FM NON RETOURNEE

Du 13-19 Novembre 2017

Amende 75 €

VEZERONCE HUERT U15A8

ASPTT CPENTA11

FMI NON TRANSMISE

Du 25-26 Novembre 2017

Amende 75 €

ECBF U17

VALLEE BLEUE D6

FM INCOMPLETE

CHALLENGE FESTIVAL NATIONAL U13

Journée 2

Amende 25 €

RACHAIS CHU13N

GPT SUD DAUPHINE CHU13N

BOURBRE CHU13N

GPT FURE ISERE CHU13N

COTE ST ANDRE 2 CHU13N

LAUZES CHU13N

FM NON RETOURNEE

PLATEAU FESTIVAL NATIONAL U13

Journée 2

Amende 75 €

BOURBRE CHU13N

FM INCOMPLETE

CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13

Amende 25 €

EYBENS CHFUI13

IZEAUX CHFUI13

FM NON CONFORME

(DEFI JONGLAGE NON RETOURNE)

CHALLENGE FESTIVAL ISERE U13

Amende 25 €

MISTRAL CHFUI13

ST ANTOINE CHFUI13

VOIRON MOIRANS CHFUI13

VINAY 2 CHFUI13

DOMARIN 3 CHFUI13

ISLE D'ABEAU 3 CHFUI13

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 NOVEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 02/11/2017](#)

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/11/2017.

527889 QUATRE MONTAGNES

550263 LA RIVIERE

550477 FUTSAL PICASSO

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS

681077 FASSON

682488 A.T.S.C.A.F. ISERE

541917 ANTHON FC

[529284 UNION SPORTIVE 2 VALLONS \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[546946 GRENOBLE FOOT 38 \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[580990 PONTCHARRA \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[581674 MOIRANS FC \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[582022 GPT ISERE RHODANIENNE \(sous réserve d'encaissement\)](#)

[848046 RIVOIS FUTSAL \(sous réserve d'encaissement\)](#)

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : VELLA J. (FC2A) – GRESIVAUDAN – FERNANDES C – FARKAS L. – GHRIEB T. – ABDELMOULA B. – KELLER BARBIER – LEVYN D. – GIROUD M. – MAREY A. – MALITE J.P. – EDDI N'DJOMON Q. – MORE C. – REMLI A. – LHUILLIER L. – ST ANDRE LE GAZ – CREYS MORESTEL – ZULIN C. – EL KOURDI Y. – FC VALLEE DE LA GRESSE – MARTEN A. – MAURIES P.

APPEL : CVL 38 – BEAUREPAIRE – NIVOLAVS VERMELLE.

REGLEMENTS : MONIER P. – ST CASSIEN – ISLE D'ABEAU – RIVES SPORT – ESTRABLIN – AS GRESIVAUDAN – VILLENEUVE – MOS 3 RIVIERES.